

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Issoudun, le 31 janvier 2005

### Pour un service postal accessible à tous

*Bernard Pousset tient à faire part de sa profonde stupéfaction à la lecture du message parlementaire du député socialiste Jean-Paul Chanteguet à propos du projet de loi relatif à la régulation postale (NR du 28 janvier). Il souhaite donc apporter les rectifications suivantes :*

« La répartition actuelle de nos bureaux de poste date d'avant 14-18, et se trouve aujourd'hui en profond décalage avec l'implantation de la population française. Le projet de loi voté à l'Assemblée nationale par la majorité UMP organise donc sa réorganisation, tout en précisant que La Poste contribue à l'aménagement et au développement du territoire. L'accessibilité au réseau postal est ainsi strictement encadrée :

- elle prend en compte la distance et la durée d'accès au service postal, les caractéristiques démographiques et économiques des zones concernées, leurs handicaps territoriaux (ZRR, ZUS), leurs spécificités géographiques ;

- une contrainte forte est imposée à La Poste : désormais, 90 % de la population de chaque département doit bénéficier du service postal à moins de 5 km, ce qui grave dans le marbre de la loi le maintien d'au moins 14 000 bureaux de postes. Le président de la Poste Jean-Paul Bailly s'est même engagé bien au-delà, avec 17 000 points de présence postale ;

- un « fonds postal national de péréquation territoriale » est institué pour répondre aux besoins de financement de ce maillage territorial. Doté de 150 millions d'euros, il permettra à La Poste de remplir concrètement ses missions de service public, et notamment la distribution de courrier 6 jours sur 7 ;

- une autorité de régulation postale, l'ARCEP, veillera au bon fonctionnement du marché postal, notamment en émettant des avis publics sur les tarifs et les objectifs de qualité du service universel.

Ce projet de loi donne ainsi au groupe La Poste les moyens de rivaliser avec ses concurrents européens, grâce à un réseau plus proche des citoyens et une amplitude horaire élargie. Je tiens également à rappeler les engagements du ministre des Finances Hervé Gaymard : "le réseau postal doit s'adapter après concertation avec les élus locaux. Il faut opter pour une gestion au cas par cas, permettant d'améliorer le service rendu."

En relation avec la Direction départementale de La Poste, j'aurai à cœur d'en vérifier l'application sur le terrain. »

**Bernard POUSSET**